Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 5 Chaouel 1443
6 Mai 2022

N° 53

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1095**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1101**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1105**
Homologation de résolutions **1106**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1106**
Avis aux créanciers..... **1109**
Convocations
Sociétés anonymes **1110**
Autres sociétés **1116**
Divers
Avis au public..... **1117**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société «LAND'OR»

Société Anonyme au capital de 11 226 376 dinars divisé en 11 226 376 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées

Identifiant unique : 0496254Y

Siège social : Bir Jedid - 2054 Khelidia Tunisie

Tél: +216 71 366 666 / Fax : +216 71 366 006

Site web : www.landor.com.tn

Statut déposé au greffe du tribunal de première instance

Augmentation de capital en numéraire de 11 226 376DT à 14 634 383 DT

par l'émission de 3 408 007 actions nouvelles au prix de 9DT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/11/2021 et du Conseil d'Administration du 25/02/2022

1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

1.1 Dénomination et siège social

Dénomination sociale : «Land'Or»

Siège social : Bir Jedid - 2054 Khelidia Tunisie

Tél : +216 71 366 666 / Fax : +216 71 366 006

Site web : www.landor.com.tn

1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

- Forme juridique : Société anonyme

- Législation particulière applicable : Droit commun

1.3 Date de constitution et durée

- Date de constitution : 1994

- Durée : 99 ans

1.4 Objet social

La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation et au commerce, en Tunisie et à l'étranger, des produits carnés et leurs abats, produits de la mer et tous les produits agroalimentaires, sous toutes leurs formes, ainsi que tous leurs dérivés, sous-produits ;
- L'importation, l'exportation et le commerce sous toutes leurs formes de ces produits et services;
- L'obtention, l'acquisition, l'installation, l'exploitation, la cession et la concession de tous brevets, marques et procédés de commerce relatifs aux objets ci-dessus ;
- La création, l'acquisition, l'installation et l'exploitation de tous établissements commerciaux ou immeubles nécessaires à la réalisation et à la poursuite des objets ci-dessus ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements concernant les activités ci-dessus ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

1.5 Identifiant unique : 0496254Y

1.6 Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année**.**

1.7 Nationalité : Tunisienne

1.8 Capital social

Le capital social de LAND'OR s'élève à 11 226 376 dinars divisé en 11 226 376 actions ordinaires de nominal un (01) dinar entièrement libérées

1.9 Matricule fiscal : 496254 Y/A/M/000

1.10 Régime fiscal

Droit commun

1.11 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Au siège social de la société situé à Bir Jedid - 2054 Khelidia

1.12 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING

M. Ridha CHOURIA
Vice-Président Business planning de la société LAND'OR

Tél : +216 71 366 666/ Fax : +216 71 366 006

E-mail : r.chouria@landor.com.tn

2. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE

2.1 Membres des organes d'administration de la société LAND'OR

Membres (1)	**Qualité**	**Représenté par**	**Mandat**	**Adresse**
Hichem AYED(1)	Président	Lui-même	2019-2021	Tunis
Hatem DENGUEZLI(1)	Membre	Lui-même	2019-2021	Tunis
Ridha CHOURIA(2)	Membre	Lui-même	2019-2021	Tunis
MoezJOUDI(2)	Administrateur représentant des petits porteurs	Lui-même	2019-2021	Tunis
MPEF IV(2)	Membre	Anis Kallel	2019-2021	Iles Maurice
Christian de Boissieu(3)	Membre indépendant (4)	Lui-même	2019-2021	Paris

1) Décision du CA du 20/04/2022
2) Décision de l'AGO du 05/07/2019
3) Nomination par l'AGO du 17/12/2019
4) Pour se conformer aux dispositions de la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020, Land 'Or a lancé un appel à candidature pour la désignation d'un nouvel administrateur indépendant.

2.1 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société LAND'OR

Membre	Fonction au sein de la société	Date d'entrée en fonction	Mandat	Adresse
Hatem DENGUEZLI(1)	Directeur Général	09/12/1994	2019-2021	Tunis
Hichem AYED(1)	Néant	15/12/2005	2019-2021	Tunis
Ridha CHOURIA	Vice-Président Business Planning	02/08/1996	-	Tunis
MoezJOUDI(2)	Président du comité d'Audit interne et membre du Comité des Risques	30/05/2016	2019-2021	Tunis
Anis Kallel	Néant	07/05/2019	-	Tunis
Christian DE BOISSIEU(2)	Président du Comité des Risques et membre du Comité Permanent d'Audit	17/12/2019	2019-2021	Paris

1) Décision du CA du 20/04/2022
2) Décision du CA du 17/12/2019

2.2 Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet AMC - Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Boulevard de la Terre Centre urbain nord, Tunis, 1003 **Tél** : +216 70 749 111 **Fax** : +216 70 749 045	2019-2021(1)
Cabinet MTBF - PricewaterhouseCoopers Tunisia, représenté par Monsieur Ahmed SAHNOUN, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble PwC Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, Tunis, 1053 **Tél** : +216 71 160 056 **Fax :** +216 71 861 789	2020-2022(2)

(1) Nomination décidée par l'AGO du 07/05/2019.

(2) Nomination décidée par l'AGO du 07/07/2014 et renouvelée par l'AGO du 26/06/2020.

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

3.1 Contexte et objectifs de l'opération

Le but de l'augmentation de capital est de :

- Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie
- Finaliser l'aménagement de l'unité industrielle au Maroc ;
- Améliorer la trésorerie.

3.2 Décisions ayant autorisé l'opération

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le **19/11/2021** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **3 408 007** dinars pour le porter de **11 226 376** dinars à **14 634 383** dinars par l'émission de **3 408 007** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison **de (17) nouvelles pour (56) anciennes**, au prix d'émission de 9 dinars chacune, soit 8 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les ¾ du montant de l'augmentation envisagée

- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires

- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration réuni le 25/02/2022 a décidé que les **3 408 007** actions porteront jouissance en dividende à partir du **1er janvier 2022**.

Le Conseil d'Administration réuni le 20/04/2022 a décidé d'utiliser, parmi les facultés données par l'AGE, la faculté suivante :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les ¾ au moins du montant de l'augmentation envisagée.

3.3 Caractéristiques de l'émission

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **3 408 007** dinars par souscription en numéraire et émission de **3 408 007** actions nouvelles

- Prime d'émission : 8,000 dinars
- Prix de souscription : 9,000 dinars
- Forme : nominative
- Catégorie : ordinaire

3.4 Augmentation de capital en numéraire

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **3 408 007** dinars par souscription en numéraire et émission de **3 408 007** actions nouvelles

- Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 9,000 dinars par action, soit 1,000 dinar de valeur nominale et 8,000 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription

- Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **3 408 007** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **de dix-sept (17) actions nouvelles pour cinquante-six (56) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Période de souscription

La souscription aux **3 408 007** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de dix-sept (17) actions nouvelles pour cinquante-six (56) actions anciennes**, et ce du **13/05/2022** au **27/05/2022** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 2 556 006 dinars, correspondant à 2 556 006 actions).

- Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 9,000 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 8,000 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles **n° 05903000050087359070** ouvert auprès de la **Banque de Tunisie**, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

- Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **27/05/2022 à 17H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription

à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

---

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27**/05/2022** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres délivrée par MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

- Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **11 226 376** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

- Jouissance des actions émises

Les actions nouvelles souscrites (**3 408 007**actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier2022**.

3.5 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

- Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

- Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

- Régime fiscal applicable : droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

- Marché des titres

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

- Cotation des titres

*** Cotation en bourse des actions anciennes**

Les **11 226 376** actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 01/01/2022, droits de souscription détachés.

*** Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les **3 408 007** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'au la date de mise en paiement des

dividendes de l'exercice 2021, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

*** Cotation en bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **13/05/2022** au **27/05/2022** inclus*. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

- Tribunal compétent en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNCLW1ASSQ08» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNAD1260NVL9» durant la période de souscription préférentielle soit du **13/05/2022** au **27/05/2022**[3] inclus.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA.

Le prospectus d'émission relatif à l'augmentation de capital de la société LAND'OR visés par le Conseil du Marché Financier est mis à la disposition du public sans frais auprès de la société «LAND'OR» et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et tous les intermédiaires en Bourse ainsi que sur le site internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.tn

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2021 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2022.

---

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **27/05/2022** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2022R01072SANB2

SOCIETE TRADE AND RETAIL SA

Capital social 16.500.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi Zone Touristique 4089

Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant unique : 1065730 R

I- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2020 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 25 avril 2022, quittance n°M048789, enregistrement n°22802098 tenue suite à la convocation du conseil d'administration en vertu du procès-verbal du 11 juin 2020, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 25 avril 2022, quittance n°M048799, enregistrement n°22802099, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers 2019

- Affectation du déficit de l'exercice 2019

- Approbation des conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales et approbation desdites conventions

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement des mandats des administrateurs, Mr Mourad MHIRI, Mr Sami MHIRI, Mme Sema MHIRI, épouse MAGROUN, la société MEUBLATEX, la société MEUBLATEX INDUSTRIES, la société d'INVESTISSEMENTS HOTELIERS EL MOURADI et la société TOURISTIQUE EL MOURADI pour les exercices 2020-2021 et 2022

- Renouvellement du mandat de la société FMBZ KPMG TUNISIE représentée par Mr Mohamed Moncef ZAMMOURI, commissaire aux comptes pour les exercices 2020--2021 et 2022.

II- Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 01 juillet 2020, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 20 avril 2022, quittance n°M046101, enregistrement n°22802015, le conseil a décidé ce qui suit :

Renouvellement du mandat de Mr Mourad Mhiri comme Président Directeur Général pour les exercices 2020-2021 et 2022 et délégation des pouvoirs.

III- Dépôt : Lesdits PVs et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 ont été déposés au registre national des entreprises de Sousse le 27 avril 2022 sous le n°20230774.

2022S00513SANB2

Augmentation de capital

Notice d'information

Selon l'article 164 du code des sociétés commerciales

PRISTINI HOLDING SA

PRISTINI KNOWLEGE GROUP

Identifiant Unique : 1678967V

Dénomination : PRISTINI HOLDING SA

Forme : Société Anonyme

Capital social : 200 000 DT en cours d'augmentation à 2 800 000 DT

Siège social : Résidence Les Ambassadeurs, Bloc A, 1er Etage, Rue de la Feuille d'Erable, Cité Les Pins - Les Berges du Lac II, 1053 Tunis - Tunisie

Objet social : La détention la gestion et la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés.

Durée de la société : 99 ans

Dépôt légal : Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Avril 2022 a été déposée au Registre National des Entreprises - RNE le 28 Avril 2022 sous le numéro AC01502022 où toute personne peut en prendre communication.

Modalité de l'augmentation de capital : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2022 a décidé une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 2 600 000 Dinars pour le porter de 200 000 Dinars à 2 800 000 Dinars, par émission de 26 000 actions nouvelles nominatives de 100 Dinars chacune, à libérer intégralement par compensation avec des créances certaines et échues.

Les actions nouvelles porteront jouissance du début de l'exercice en cours et seront assimilées aux actions anciennes.

Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales en faveur de sept actionnaires.

Délai ouvert pour la souscription : Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la parution de la présente notice au JORT.

Dépôt de fonds : Les créances objet de conversion en capital sont logées dans des comptes courants associés ouverts sur les livres de la société PRISTINI HOLDING S.A et ont fait l'objet d'un certificat de libération établi par le conseil d'administration en date du 31 mars 2022 et approuvé par le commissaire aux comptes, et ce, conformément aux dispositions de l'article 305 du code des sociétés commerciales.

2022401118SANB2

Nomination de Président Directeur Général

DAR ZARROUK S.A

Au capital de : 1.250.000 DT

Siège social : Rue Larbi Zarrouk Sidi Bou Said

RNE : 0005875T

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 12 avril 2022, enregistré à la recette des finances la Marsa à Tunis le 20 avril 2022 sous le n°22702426, quittance n°48555, il a été décidé de nommer M. Karim FLISS en qualité de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2024. Un exemplaire du dit procès-verbal ci-dessus mentionné a été enregistré au bulletin officiel du registre national des entreprises le 28 Avril 2022 sous l'annonce n°202231182.

2022401120SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Maritime TUNISHIP

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2 000.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Radés - 2040 - Radés Ben Arous

MF : 0520166R/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire sous-seing privé en date du 28/10/2020 enregistré à la recette des finances de Radés le 11/02/2021 sous le n°21500324, Quittance n°M007391, et déposé au registre national des entreprises en date du 01/4/2021 sous le n°202128114. L'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit :

1/ L'approbation de la décision de l'augmentation du capital social de 600.000 dt à 1 000 000 dt divisé en 100 000 parts de 10 dt.

2/ Modification des articles 6 et 7 des statuts.

2022R01065SRLB2

Société Maritime TUNISHIP

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2 000.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Radés - 2040 - Radés Ben Arous

MF : 0520166R/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire sous-seing privé en date du 27/9/2021 enregistré à la recette des finances de Radés le 26/10/2021 sous le n°21702818, Quittance n°M051888, déposée au registre national des entreprises en date du 25/11/2021 sous le n°2021112341. L'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit :

1- Approbation s'il y a lieu du rapport de la gérance sur les opérations sociales de l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2020

3- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêté au 31 décembre 2020.

4- Examen et approbation des conventions règlementées en application des dispositions de l'article 115 du code des sociétés commerciales.

5- Affectation du bénéfice de l'exercice 2020.

6- Quitus au Gérant et Cogérant.

2022R01067SRLB2

Société Maritime TUNISHIP

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2 000.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Radés - 2040 - Radés Ben Arous

MF : 0520166R/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous-seing privé en date du 28/10/2021 enregistré à la recette des finances de Radés le 26/10/2021 sous le n°21502817, Quittance n°M051884, déposée au registre national des entreprises en date du 25/11/2021 sous le n°2021112341. L'assemblée décide à l'unanimité ce qui suit :

1/ L'approbation de la décision de l'augmentation du capital social de 1000.000 dt à 2 000 000 dt divisé en 200 000 parts de 10 dt.

2/ Modification des articles 6 et 7 des statuts.

2022R01068SRLB2

Assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEDITERRANEENNE DE COMMERCE DE PRODUIT ALIMENTAIRE

Centre Millenium 2ème étage Bureau N°B19 Route La Marsa Sidi Daoud La Marsa

CAPITAL SOCIAL : 10.000 DT

MF : 1548047NBM000

Suivant A.G.O déposée à la R.F La Marsa le 24/10/2018 quit n°12830 et au Registre National Des Entreprises de Tunis le 6/11/2018. Il a été décidé de nommer M. Hafed Bougrine Comme Troisième gérant pour la société et lui donner une procuration.

2022S00506SRLB2

Assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEDITERRANEENNE DE COMMERCE DE PRODUIT ALIMENTAIRE

Centre Millenium 2ème étage Bureau N°B19 Route La Marsa Sidi Daoud La Marsa

Capital social : 10.000 DT

MF : 1548047NBM000

Suivant A.G.O déposée à la R.F La Marsa le 31/03/2021 quit n°35068 et au Registre National Des Entreprises de Tunis le 31/03/2021. Il a été décidé de l'approbation des états financiers de l'année 2018, 2019 et 2021 et le renouvellement de gérance pour Wael Machfar, Faycel Boukhris et Hafed Bougrine pour une durée indéterminée.

2022S00507SRLB2

Assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MEDITERRANEENNE DE COMMERCE DE PRODUIT ALIMENTAIRE

Centre Millenium 2ème étage Bureau N°B19 Route La Marsa Sidi Daoud La Marsa

CAPITAL SOCIAL : 10.000 DT

MF : 1548047NBM000

Suivant A.G.O déposée à la R.F la Marsa le 18/01/2018 quit n°7477 et au Tribunal de 1ère instance de Tunis le 24/01/2018. Il a été décidé de créer un deuxième établissement à Route Bradaa Ksour Esaaf Mahdia.

2022S00508SRLB2

SOCIETE BIBC DISTRIBUTION

SARL au capital de 1.000.000 D

Siège social : Appt N°1, 6ème étage Immeuble "NOUR CITY", Bloc A, Centre Urbain Nord, 1082 - Tunis

MF : 0003085L

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5/4/2022 enregistré à la recette des finances Charguia 1 le 21/4/2022, quittance n°M061405 enregistrement n°22703214, dont un exemplaire a été déposé au "RNE", le 26/4/2022, il a été décidé l'annulation du nom commercial "KYRANIS FOODS" sur tous les documents de la société tout en gardant inchangé la dénomination sociale «BIBC DISTRIBUTION» " شركة بن اسماعيل للتوزيع" telle que définit par l'article 3 des statuts de la société.

2022401103SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/11/2021 enregistré à la recette de finances NELSON MANDELA le 15/11/2022 (quittance n°M067656 d'enregistrement n°21203579) Sami ABDNEBBI demeurant au lac 1 Tunis, a vendu à la Société MYTEK INFORMATIQUE, le fonds de commerce sis au 31 rue liberté 1002 Tunis, exploité en vente d'électroménager et informatique.

Les oppositions doivent être déposées chez Société MYTEK INFORMATIQUE sis au 31 rue liberté 1002 Tunis dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 27/04/2022.

2022T00471FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Farhati Boubaker

Avocat à la cour de cassation

14 Avenue de Londres Tunis

Tel : 71 342 237

MF : 0183797N/P/000

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sidi H'sine le 12/4/2022 reçu n°M039801 enregistrement n°22201241 la société SOJIMO a vendu à la société Dhahri la totalité du fonds de commerce sis au 5 cité Hawas Hararya Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de monsieur Naceur Dhahri 1 Rue Beyram Tounsi Bougatfa 2 Sidi H'sine dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 21/4/2022.

2022T00472FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du Fonds de commerce daté le 20/4/2022 et enregistré à la recette des finances Zaghouan en date de 20/4/2022 sous le n°22201537 et quittance n°34451, Monsieur Nejib Ben Mustapha Senoussi a vendu à Madame Jamila Bent Abed Ben Romdhane la Totalité du Fonds de Commerce constitué en une «Salle de Jeu» situé à l'Avenue de l'Indépendance Zaghouan et ce avec la totalité de ses composantes Matériels et Morales.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulés.

Cette annonce est publiée au Quotidien le 28/4/2022.

2022T00473FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 4/4/2022 enregistré à la Recette des Finances de Bizerte le 20/4/2022 sous le n°22201364 suivant quitus n°MO26239 Monsieur Bechir Golli a vendu à Monsieur Alaeddine Mansour tout le fonds de commerce sis au 08 rue Monsof Bey Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions au payement du prix doivent être présentées dans les délais légaux entre les mains de maître Fathi Saadi Avocat dont l'étude est à l'immeuble Saadi 2ème étage Avenue Habib Bourguiba Bizerte.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal le quotidien du 26/4/2022.

2022T00475FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 8/4/2024 enregistré à la recette des finances de Radés le 12/4/2022 sous le numéro 22200958, Mr Cbaabouni Ahmed (CIN : 08790518) a vendu à Mme Zammami Noura (CIN : 04797153) la totalité du fonds de commerce à usage de café, sis au 35 avenue Hbib Bourguiba Radés immatriculé au RNE 1571880B.

Les oppositions sont admises au 46 rue Hédi Nouira 4ème étage bureau 01- Tunis, et ce dans le délai de 20 jours à compter de la parution de cette publication au Jort.

La dite vente a été publiée aux journaux «Essahafa» et «La Presse» du 24/4/2022.

2022T00476FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 25/04/2022 enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 27/04/2022 quittance n°M031825 n° d'enregistrement 22201115 Mme Saloua Bent Hédi Ben Ghorbel a vendu à Mr Khalil Ben El Amjed Ben Daoud tout le fonds de

commerce exploité pour commerce artisanale sis n° 89 Souk El Attarine Tunis.

Les oppositions seront déposées à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Le Temps du 29/04/2022.

2022T00481FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à LA recette des finances Raoued le 15 Avril 2022 reçu n° M051149, FAKHER BRIKI a vendu à HICHEM OUCHTETI la totalité du fonds de commerce exploité comme CAFE de première catégorie identifiant unique 1527085E, sis à l'Avenue Fathi Zouhir N°107 Ennkhilette Ariana Nord, Raoued, ARIANA. Les oppositions seront adressées à l'acheteur à son adresse sise à Rue du juge Abderrahmen, Cité Khaled Ibn Walid, Douar Hicher MANOUBA dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette vente a été publiée au journal ECHOUROUK paru le 20 Avril 2022.

2022T00483FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte de vente sous seing privé conclu le 06/04/2022 et enregistré à la recette des finances Menzel Bourguiba le 20/04/2022 reçu n° MO31079 enregistrement n° 22200716, Mr Bouhalwan Abdallah a vendu un fonds de commerce *boulangerie* à Rabeh Tarek sis à Hatehat Menzel Bourguiba Bizerte avec tous ses éléments incorporels.

Les oppositions doivent être adressées dans les 20 jours après la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux le quotidien et Echourouk le 29-04-2022.

2022T00484FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié établi le 19-4-2022 par le notaire maître Kamantar Folla enregistré à la recette des finances de Nabeul le 20-4-2022, quittance numéro M040321, monsieur Hrigua Hsan titulaire CIN 01609347 daté le 25-6-2012 a effectué une donation à son frère Hrigua Fethi Titulaire CIN 01790785 daté le 11-6-2020 qui accepte la totalité du fonds de commerce d'un restaurant situé à rue Abdessalem Dimassi à Nabeul.

Cet article a été publié le 24/4/2022 aux journaux la Presse et Sahafa.

2022T00486FCCC2

Donation des parts indivises d'un fonds de commerce

Les héritiers de feu Ali AYARI listés comme suit : Nosra AYARI, Imen AYARI, Ines AYARI, Karim AYARI, Mohamed Ezze AYARI, Soumaya AYARI, Sameh AYARI, Amel AYARI et leur mère Khalouiya AYARI avisent que leur grand-mère Mme Sassia Bent Hammouda Ben Mahmoud AGERBI veuve ABADA leur a fait un don de la totalité de ses parts indivises du fonds de commerce exploité au local sis au 10 Rue Khemira Tunis destiné au commerce et vente de vêtements de friperie avec tous ses composants tel que la clientèle et matériel sis au dit local, le nom commercial et affiches publicitaires. Conformément à l'acte de donation daté du 10 avril 2021 dressé par les notaires Kamel ALOUI et Najet BARHOUMI. Les oppositions doivent parvenir au cabinet Maître Houda AOUINI sis au 10 rue Lac Léman, les Berges du Lac, Tunis dans un délai de 20 jours de la date de l'apparition du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne. Toute opposition hors délai sera rejetée. Ce même avis a été publié au journal quotidien Achourouk en date du 26/4/2022.

2022R01069FCCC2

Donation des parts indivises d'un Fonds de Commerce

Les héritiers de feu Ali AYARI listés comme suit : Nosra AYARI, Imen AYARI, Ines AYARI, Karim AYARI, Mohamed Ezze AYARI, Soumaya AYARI, Sameh AYARI, Amel AYARI et leur mère Khalouiya AYARI avisent que leur grand-mère Mme Sassia Bent Hammouda Ben Mahmoud AGERBI veuve ABADA leur a fait un don de la totalité de ses parts indivises du fonds de commerce exploité au local sis au 26 rue Sidi BOUHDID destiné au commerce et vente de vêtements de friperie avec tous ses composants tel que la clientèle et matériel sis au dit local, le nom commercial et affiches publicitaires. Conformément à l'acte de donation daté du 10 avril 2021 dressé par les notaires Kamel ALOUI et Najet BARHOUMI. Les oppositions doivent parvenir au local du fonds de commerce cité ci-dessus dans un délai de 20 jours de la date de l'apparition du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne. Toute opposition hors délai sera rejetée. Ce même avis a été publié au journal quotidien Achourouk en date du 26/4/2022.

2022R01070FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Rue Aljazira le 22/04/2022 sous le numéro 22201063 quittance M029953 Kalil ben Arbi Jlassi a vendu à Ahmed Ben Ridha Gannem le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de Café connu sous le nom «Café weld Alarbi» sis à 112 Rue Bab Elfellah Tunis. Les oppositions seront reçues chez l'acheteur à son adresse sise à La résidence Concorde appartement B 12 prés Monoprix Al Aouina Tunis dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au J.O.R.T.

Cet avis est publié au journal «Echourouk» le 28/4/2022.

2022R01074FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente établie et indentifiable par signature le 20/04/2022 et inscrit à la caisse d'enregistrement sous le numéro M041271. En conséquence, LOTFI AIFI a vendu la totalité du fonds de commerce sous le nom "ELECTRO RITAJ" situé, à cité Habib Bourguiba, Sidi bouzid à Madame Warda ben Mohamed Saghaier Issaoui. Les objections sont acceptées dans les vingt jours à compter de la date de l'insertion au journal officiel au bureau de l'avocat "Mourad sallemi Guesmi dont le cabinet Est situé à l'immeuble "Aia" sidi bouzid.

2022R01077FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 8/4/2022 enregistré à la recette des finances de 3 septembre 1934 le 14/4/2022 sous n°22200764, reçu n°M030145, Mr Amri Farid titulaire de la CIN n°05559646, a vendu à Mm Abdi Najiba titulaire de la CIN n°07524209, la totalité de son fonds de commerce (vente de Peinture des voitures) sis 626 Cité Elgodrane Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien «Echourouk» paru en date du 19/4/2022, les oppositions doivent être faites dans les vingtaines de jours suivant la parution du présent extrait, entre les mains de l'Acheteur.

2022S00504FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente de fonds de commerce enregistré à la recette des finances Rue 03 Septembre 1934 Sousse en date du 6 Avril 2022 sous le n°22200673 quittance n°M027501 Houcine Lefi a vendu à Meriam Lefi le fonds de commerce exploité au local situé à Rue 1er Juin. Ettafela Sousse destiné à la vente des vêtements.

Les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal "Achourouk" le 22 avril 2022.

IP 722/373 et au journal Le Quotidien le 22 Avril 2022 IP 722/373.

2022S00505FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte authentique rédigé par les deux notaires Nader Chaouch et Lotfi ben Youssef en date du 13/4/2022, enregistré à la recette des finances de Moknine le 25/4/2022 Quittance M031169, Monsieur Mahmoud Ben Mefteh Ben Elhaj Elajmi Elmsolli titulaire de CIN n° 04103980 a fait donation à son fils Mourad Ben Mahmoud Ben Mefteh Elmsolli titulaire CIN n°06750409 la totalité du fonds de commerce sis au n° 1 02 Avenue Habib Bourguiba Moknine 5050 destiné à l'activité de "huilerie " (activité principale) et "minotier" (activité secondaire) (son Identifiant unique 0682869Q) avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font aux mains de donataire au local de fonds de commerce concerné sis au n° 102 avenue Habib Bourguiba Moknine 5050 dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

Cet avis sera publié au journal "le Quotidien" le 29/04/2022.

2022S00511FCCC2

Vente de fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Monastir le 20 avril 2022 sous le N° MO28692 enregistrement N°22202302 Moncef Triki a vendu à Boubaker Hmida la totalité du fonds de commerce restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au complexe touristique marina Monastir.

Toute opposition doit être présentée à l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Alchourouk le 27 avril 2022.

2022S00512FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 27/04/2022 enregistré à Monastir le 28/04/2022 reçu MO30827 N° 01548419, Mr AHMED RACHID JABNOUNI CIN N°06821999 et Mdm MARIE THERESE WILHAM CIN N°06945065 ont vendu à Mr HABIB MEKCHAH CIN N° 01548419 la totalité du fonds de commerce «restaurant alhambra» identification unique RNE 0918051L situé à l'immeuble esplanade Monastir ouvrant sur le boulevard Abdessalem Trimech, restaurant et salon de thé catégorie 1. Les oppositions se font entre les mains de Maitre Chtioui Hassib à son bureau à l'immeuble Borj Khfacha Monastir. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 29/04/2022.

2022S00516FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Route Elain Sfax le 22 avril 2022 Quittance n°M028835 enregistrement n°22201462 la Société FOLIE FOLLE représentée par sa représentante légale Amal Chaaben a cédé à Maamouri Mahdi, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de parfums et de produits cosmétiques exploité au local sis à Route Elain km 1 avenue elkamar n°5 Sfax.

Les éventuelles oppositions devront être faites Auprès de bureau de Maître Fathia Zini Avocate 61 avenue Hédi Chaker 3000 Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» le 27/4/2022.

2022X00529FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Etude Chokri Smaoui

Avocat à la Cour de Cassation

Rue Bach Hamba Imm. Kyranis Mezzanine Bureau n°1 Sfax

M.F : 581246CAP000

Selon acte SSP du 7 Avril 2022 enregistré à la recette des Finances de route de Tunis Sfax le 20 Avril 2022 sous le N° 22201221 quittance N° M045154.

Mr Mustapha Kacem, Titulaire de la C.I.N° 11023429, a vendu à Mme Imen Ben Ibrahim, Titulaire de la C.I.N° 11 003301, la totalité du fonds de commerce exploité comme Buvette nommée Start UP, sis à 5 Avenue 5 AOUT Sfax.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maitre Chokri SMAOUI Avocat à la cour de Cassation à son étude sise à la rue Bach Hamba Imm. Kyranis Mez. B n°1 Sfax M.F : 581246CAP000 dans les délais légaux fixés à 20 jours de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Les oppositions doivent être faites à son étude.

Le présent avis est publié aux journaux «Essabeh» Page 13 et «Le Temps» Page 14 du 28/04/2022.

2022X00530FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalement signé le 21/04/2022 et enregistré à la R.F route de Tunis Sfax le 22/04/2022 sous le n°22201262, quittance n° MO46478 rédigé par Maître Othman Rahal, avocat à la cour d'appel à Sfax, Mr Mohamed Yassine Kossentini, sis au 268 lotissement Ons, 1 Sakiet El-Zit Sfax, a vendu à Mme Hazar Haj Kacem, la totalité du fonds de commerce destiné à l'entretien, le lavage des vêtements et à la vente des couvertures, au prix de quatre milles cinq cents dinars(4500.000 dinars).

Toute opposition doit être adressée dans les vingt jours à compter de la publication de cette annonce légale au J.O.R.T, chez le vendeur ayant pour adresse celle du fonds de commerce où est déposée une copie légale du contrat de vente.

Cette annonce a été publiée au journal DAR ASSABAH du 28/04/2022.

2022X00531FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Bureau Du Maître Mongi Dziri

Avocat à la cour de cassation

28 rue Alexandre dumas Bâb Bahr Sfax

Par un acte sous - seing privé, du 01 et 06/04/2022 et enregistré à la recette des finances de Route d'Elain Sfax sous le numéro 22201280 du 11/04/2022, madame samira whichi, a vendu à madame Amel Louati toute sa part dans la propriété du fonds de commerce de café California+ sis entre route El ain et manzel chaker km 4 Sfax.

Le prix du vente a été consigné entre les mains de Mohamed Amin Ben Nasr les oppositions au paiement du prix; seront faites dans le délai entre ses mains à son domicile sis à Route de Tunis 262 lotissement Elons Sakit Ezzit Sfax.

Cette vente a été publiée au Journal Essabah du 22/04/2022.

2022X00532FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente du fonds de commerce signé le 12/04/2022 et enregistré à la recette des finances rue de la Gare le 20/04/2022 quittance n° M029587 enregistrement n°22202144 la société Braiek et ses associés ont vendu à Entreprise El Meskini tout le fonds de commerce ayant pour objet la vente des pièces détachées et tout commerce situé à rue Kairedine Barbarousse au rez-de-chaussée Tunis, la publication de la vente a été faite aux journaux le quotidien et chourouk le 26/04/2022, les oppositions se font au cabinet de Maître Manai Sabrine sis à rue Om Khalthoum n°1 au 1er étage Tunis.

2022401087FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat rédigé par Maître Fadhlaoui Raouf avocat au Kef enregistré le 21/04/2022 sous le N°M018804, enregistrement n°22202072, Mr Raoubah Mohieddine a vendu à Mr Bouguerra Habib tout le fonds de commerce constitué du CAFE HANNIBAL- situé à la zone industrielle au Kef.

Toutes les oppositions légales seront acceptées au bureau de Maître Fadhlaoui Raouf avocat sis à Hédi Chaker au Kef dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal El Chourouk le 26/04/2022.

2022401093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 30 Mars 2022 enregistré à la recette des finances d'Ariana sous le n°22201652, quittance n°047148 mabrouka mekchari a cédé à Issam Ajebi et Maroua Dakhlaoui la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à 42 avenue Taib M'hiri Ariana. Les éventuelles oppositions sont adressées entre les mains de M. AMARA ALANI demeurant à Sidi Belhassan Ariana, et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

En outre l'acquéreur a publié la vente dans un quotidien le 27/04/2022.

2022401094FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 14/4/2022 enregistré à la recette des finances Djerba Midoun le 21/4/2017 sous le n°22201511 quittance n°M031650, Mme. Zohra Bourkhis titulaire de la CIN n°03530567 a vendu à Mr Nassim Bouchouicha titulaire de la CIN n°08600972 la totalité du fonds de commerce sis à rue Mosbah Jarbou Midoun Djerba ayant pour activité principale café catégorie "1" connu du café «Mosaïque» et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition est recevable au fonds sis à Midoun Djerba et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet article a été déposé au journal Le Quotidien du 30 avril 2022.

2022401095FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances Menzah VI le 17-3-2022 sous le n°22201810 Mr Ilyes Lilaya, a vendu à Mme Souad Ferchichi la totalité du fonds de commerce à usage «tous commerce» actuellement «services informatiques», sis au local 11 Immeuble SPROLS n°12 Menzah VIII, Ariana. Les oppositions doivent être formulées auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 21-4-2022.

2022401099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P enregistré à la recette des finances cité Mehrajen Tunis sous le n°22201853 suivant quittance n°30646.

Mr Abdelhafidh Annabi titulaire de la cin n°00549651 a vendu à Mr Ali Khadar titulaire de la cin n°04788791 un fonds de commerce exploité en tant que restaurant fast Food situé à rue Mansoura n°2 manzah 4 Tunis.

Les oppositions seront reçues au cabinet de maître Kamel Boujeh avocat à la cour de cassation situé au 10 rue Midhat pacha résidence

Sindibad 2 esc A 5 étage bureau n°9 - 1002 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 19 avril 2022.

2022401106FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié dressé par le notaire Ferjani Arbia et son accesseur daté le 16/4/2022 enregistré à Carthage le 18/4/2022 Q n°M046771 Monsieur Dafer Allah Essid donne à son épouse Emna Khadraoui le fonds de commerce sis au n°7 Rue 13 Août El Wardia Tunis exploité en LA VENTE DES POULETS ET DERIVEE ET L'ALIMENTATION GENERALE matricule fiscal 1566660/G pour le prix de 10 MD pour l'enregistrement a moitié pour les compositions matériels et les compositions morales. Les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce l'annonce a été publiée à la Presse le 19/4/2022.

2022401107FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du fonds de commerce rédigé par Maître Atef Belkamel, avocat à la cour de cassation le 01 mars 2022, signé légalisé par toutes les parties le 4 mars 2022, enregistré auprès du receveur des finances la Marsa le 14 mars 2022 sous le n°22201603, quittance n°M031669, Mme Maha Benet El Hédi Morjene Essid, titulaire d'une CIN 07012600, son adresse résidence cité el Khalil n°26 La Marsa Ouest a vendu en son droit d'elle-même et les droit de ses frères Abdel Raouf, Elyes et Mourad Ben El Hadi Morjene Essid sous procuration, à M. Cherif Ben Abdullah Al Ayachi, titulaire de la CIN 00507240, son adresse 11, rue Sakiet Sidi Youssef, cité El Khalil, La Marsa Ouest, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels pour le commerce en détail des produits parapharmaceutiques, situé au 11, Sakeyet Sidi Youssef, Cité El Khalil, La Marsa Ouest, et a été publié au journal Essahafa le 19 avril 2022.

Les contestations seront acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne au n°11, Sakeyet Sidi Youssef, Cité El Khalil, La Marsa Ouest.

2022401110FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 15/3/2022 sous numéro de quittance M038788 et n° d'enregistrement 11968141; Mme Rachida el Fekih - C.I.N n° 01646342 demeurant à rue de la révolution - Nabeul a loué à Mr. Fehri Bousmina - n° C.I.N 06336617, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Hammamet, la totalité du fonds de commerce exploité en salon de thé et restaurant spécialisé en fast-food demeurant au coin Omar Zaien - Hammamet sous l'identifiant unique des entreprises n°1689802H pour une année renouvelable.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» du 7/4/2022 sous numéro (IP0722/00323).

2022T00485FCCC3

Location de Gérance

Suivant un acte sous seing privé signé le 13/4/2022 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 14/4/2022 sous le n°22302153 reçu n°MO27386 Mr Lamjed El Ammari a loué le fonds de commerce sis Cité à Rue R'Mada ayant pour activité «VENTE LEGUMES ET FRUITS» pour Mr Mohamed Bouraoui cette annonce a été publiée au journal Alchourouk le 27/4/2022.

2022S00509FCCC3

Location Fonds de Commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances kalaa kebira Sousse le 04-04-2022 sous le numéro 22300706, quittance numéro M022580, monsieur Zaied Boumaiza titulaire de la CIN n° 08470367 et monsieur Aziz Boumaiza titulaire de la CIN n° 09281292 ont loué à monsieur Mohamed Hassen titulaire de la CIN n" 08444700 la totalité du fonds de commerce situé à rue 1 juin Kalaa Kebira 4060 Sousse : Station - Service sous l'enseigne « OLA Energie». Cet article a été publié au journal La Presse le 22 avril 2022.

2022S00510FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement agricole de développement ELMGHADIA - SKIHIRA

Nom : groupement de développement ELMGHADIA.

LOCAL : ELMGHADIA

Le but : Fournir de l'eau potable.

Le dépôt reçu d'un dossier relatif à la création d'un groupement à la date de 22/04/2022 sous le numéro 254 remis par la délégation de le Skhira.

Commission :

Belguaroui Abdessalem

Dhieb Hafed

Sboui Ali ben Abdellah

Issayem Mongi Ben Mohamed

Hmidet Mongi Ben Salah

Kalifa Mohamed.

2022X00536APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence AZIZA

Lotissement KOBBI SOUKRA LA MARSA

En vertu du procès-verbal de la réunion constitutive du bureau de syndic des copropriétaires de la résidence AZIZA tenue le 31/8/2021, enregistré à la recette des finances cité MAHRAJENE TUNIS en date du 10/12/2021, sous le n°21807117 - Quittance n°73018 et de la décision municipale approuvée par la présidence de la commune de la

Marsa en date du 18/4/2022 il a été constitué le syndic des copropriétaires de la résidence AZIZA :

- Président : Mr Med Hichem Mosbah
- Secrétaire général : Mr Nebil Chelbi
- Trésorier : Mr Jamel Maaloul.

2022401111APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires de la résidence Hannibal Ennasr 1

En vertu du PV de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence Hannibal tenue le 16/02/2022 enregistré le 8/3/2022 à la recette des finances El Menzah VI sous le numéro 22701527 quittance n°35401 il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport financier, quitus au comité de syndic pour sa gestion, pour la période allant du 8/7/2021 au 16/02/2022.
- L'élection du nouveau bureau :
- Mme Saloua Boushaba : présidente
- M. Karim Thabti : trésorier
- Mme Mouna Bellaaj : membre
- M. Mehrez Aloui : membre
- M. Hamda Ghariani : membre.

2022401108APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Mohamed Safi

Avocat à la cour de cassation

Rue Abou Kassem Chebbi Imm Colisée Esc C 2 Etage

Sfax 3000

M.F : 000P-A333496N

Le saisissant : Société «Inter Métal» S.A identifiant unique au RNE : F0296412 son siège zone pétrolière Radés Ben Arous.

Le débiteur saisi : Comptoir Maghrébin de Commerce "CMC" identifiant unique au RNE : J0341419 son siège Route principale n°1 Km 11 Ezzahra Ben Arous.

Immeubles saisis :

1) 870 parts du titre foncier 76184 Tunis sis au nord Est Borj Chekir Sijoumi sur la Route Tunis Béja. Il s'agit d'un immeuble Couvert constitué de plusieurs ateliers de réparation de moteurs et d'entretien des appareils de poids et des unités sanitaires et des Vestiaires non servis par l'eau et l'électricité. Les piliers portants le toit sont en fer «IPE» planté dans des semelles en ciments, le sol est constitué d'une Chappe «sol Industriel» les fenêtres sont en aluminium les portes sont en fer. En plus des ateliers l'immeuble saisi est constitué d'un terrain nu d'une superficie de 1963 m² limité au Sud par un immeuble propriété d'une tierce personne au Nord par une route à l'Est par le reste du titre foncier (ensemble d'ateliers) et à l'Ouest par une piste et une vallée.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

- Hypothèque au profit du BT sur la totalité des parties indivises soit 870/3438 part du titre foncier 76784 à titre de garantie de remboursement de la somme de 280.000,000 D.
- Opposition Conservatoire au profit du débiteur saisi sur la totalité des parties indivises soit 870/3438 du titre foncier 76784 à titre de garantie de remboursement de la somme de 260,000,000 D,

2) La totalité du titre foncier 12469 Kairouan sis à chrarda gouvernorat de Kairouan d'une superficie de 50720 m² il s'agit d'un terrain agricole implanté d'oliviers en apogée de croissance la distance entre les pieds d'olivier et de 25m entouré par une muraille en sable d'une hauteur d'un mètre.

Les charges grevant l'Immeuble saisi :

- Hypothèque au profit du BIAT sur la totalité du titre foncier 12469 Kairouan à titre de garantie de remboursement de la somme de 600.000,000 D.
- Opposition conservatoire sur la totalité du titre foncier 12469 Kairouan au profit du débiteur saisi à titre de garantie de la somme de 260.000, 000 D.

Mise à prix :

- Premier immeuble saisi : six cent soixante deux mille quatre cent dinars 394 millimes (662.400,394 d).
- Deuxième immeuble saisi : trois cent quatre mille trois cent vingt dinars (304.320,000 d).

L'adjudication aura lieu le lundi treize juin 2022 à neuf heures du matin et heures suivantes à la salle des criées du tribunal de première instante Tunis 2; sis à sijoumi 3 Route Béja Cité Bougatfa Tunis.

L'immeuble saisi peut être visité tous les jours pendant les heures administratives.

Pour toute information consulter le cahier des charges déposé au tribunal de première instante Tunis 2 ou le bureau de l'avocat saisissant.

Remarque : toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'Intermédiaire d'un avocat.

2022R01076VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après surenchère du sixième

Maître Sayadi Ameur

Avocat à la cour de cassation Immeuble echraka escalier E 1er étage

Tel : 73448470

Fax : 73449843

M.F : 461000/N

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques après surenchère du sixième le mercredi 01/6/2022 à l'audience des criées du tribunal de première instance de Monastir à 9h du matin et suivants dans son prétoire habituel sis à Monastir.

Le surenchérisseur : Lamia Bent Naji Machmoum, CIN 04188569 demeurant à son domicile élu étude maître Sayadi Ameur, avocat à la cour de cassation, immeuble echraka escalier E premier étage Monastir 5000.

Le créancier saisissant : Habib Ben Mohamed Machmoum, retraité, demeurant à rue 3 Août Monastir.

Le débiteur saisi : Ali Ben Neji Machmoum, ouvrier, demeurant à cité 2 Monastir

L'adjudicataire : Habib Ben Mohamed Machmoum, retraité, demeurant à rue 3 Août Monastir

Avocat poursuivant : Maître Sayadi Ameur Avocat auprès de la cour de cassation Immeuble Echraka escalier E premier étage Monastir 5000

L'immeuble objet de la réadjudication par la voie de la surenchère :

La totalité des parts indivises revenants au débiteur saisie équivalents à (3103.470 parts) de la totalité des parts équivalents à (30148 parts) des 6 parcelles objets du titre foncier 57163 Monastir d'une superficie totale de (30148 m²) situé à El Kmil Oued Hamdoun Sahline - Matmeur

1) Parcelle n°12 terrain agricole planté des oliviers d'une superficie de 20290 m²

2) Parcelle n°22 terrain à usage d'habitation planté des oliviers d'une superficie de 1590 m²

3) Parcelle n°30 terrain agricole planté des oliviers d'une superficie de 6803 m² contenant deux poulaillers loués à Saidana Maher la première d'une superficie de 890 m² situé en avant exploité à la production des volailles et la deuxième situé à l'ouest de la première.

4) Parcelle n°28 terrain agricole planté des oliviers avec un terrain nu d'une superficie de 1103 m².

5) Parcelle n°35 terrain à usage d'habitation d'une superficie de 341 m²

6) Parcelle n°23 terrain nu d'une superficie de 21 m².

Mise à prix : la mise à prix de la totalité de ce qui précède s'élève à cent un milles cinq dinars sept cents trente trois millimes (101.005,733) par augmentation du sixième de la première adjudication à laquelle sont ajoutés les frais et honoraires taxés de la première adjudication sans comptés les dépenses réglementaire découlant de l'instance relative à la surenchère du sixième.

La visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine heures de travail réglementaires.

Remarque : Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou un engagement bancaire irrévocable et par un avocat.

2022S00517VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis. Direction régionale sise à 14 janvier hammam Sousse.

Parties saisie :

1/ Khaled Ben Mustapha Ben Mustapha Chatti, architecte

2/ Sofiane Ben Mustapha Ben Mustapha Chatti, étudiant

3/ Faiza Ben Mustapha Ben Mustapha Chatti, architecte, tous tiers détenteurs d'un immeuble hypothéqué, demeurant à n°12 rue Teboulba, Sousse

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour, domicilié à route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises d'une superficie de 554.664 m² lui revenant dans la propriété sise à Hergla délégation de Sousse, objet du titre foncier n°5526 Sousse dénommé «Bir el hlou II» d'une superficie globale de (28 a 35 ca).

Mise à prix : la mise à prix des parts indivises est fixée à la somme de cent vingt six mille cinq cent six dinars 435 millimes (126.506,435 DT) il y avait un rabaissement de prix de 40% et le nouveau prix est fixé à soixante quinze mille neuf cent trois dinars 861 millimes (75.903.861 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à deux mille huit cent soixante quinze dinars 834 millimes (2.875.834 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 30/5/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 9 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2022S00519VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Houda Ktait Elleuch

Avocate près la cour de cassation

Cabinet : 3, Rue de Patrice Lumumba, Immeuble Sfax City - 4ème étage, Bureau # 25, Sfax

Créancier poursuivant :

M.Hatem Ben Taoufik Gassara, chauffeur de taxi, demeurant à Route de l'Afrane km 2, impasse El-Manaa, Sfax, élisant domicile en l'étude de son Avocate Maître Houda Ktait Elleuch, sise à 3, Rue de Patrice Lumumba, Immeuble Sfax City - 4ème étage, Bureau #25, Sfax :

Partie saisie :

Madame Alia Bent Sadok Ben Mahmoud Besbes, épouse Adel Gassara : femme au foyer, demeurant à Route El Ain km 1, Bouret El Adhar ou à Route El Ain km 2.5 (à droite en face de l'Ecole primaire El Tahrir), en tant que Débiteur saisi ;

Bien immobilier saisi :

Tout le bien immobilier consistant en un terrain nu sis à Route de Mahdia km 13, Sfax à 2 miles de la route pavée et qui est accessible par la Route de Tunis km 10, Impasse Ghroubi, Sfax. La superficie du bien immobilier est de 1173 m², mesurant de l'est à l'ouest 51m, du sud et nord 23 m, délimité du coté sud et nord par le reste de la propriété, du coté est par une entrée et du coté ouest par un voisin. Ce bien immobilier est décrit dans le rapport dressé le 22 mars 2022 par l'Expert judiciaire

M.Moncef Dammak en vertu de l'ordonnance sur requête numéro 2042/22 enregistrée sous le numéro 318 et rendue par le Tribunal de première instance de Sfax en date du 8 mars 2022.

Montant de la mise à prix initiale :

Le montant de la mise à prix initiale tel que déterminé par l'Expert judiciaire M.Moncef Dammak est fixé à 58 650.000 dinars (Cinquante huit mille et six cent cinquante dinars) auquel s'ajoute les frais de poursuite et de l'adjudication qui seront estimés par le Tribunal et annoncés le jour même de l'adjudication.

Date d'adjudication et tribunal judiciaire du lieu de la vente :

Le bien immobilier décrit ci-dessous sera vendu en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur auprès de la chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de première instance de Sfax 1, Rue Abou Kacem Chebbi, Bab Bhar et ce le, lundi correspondant au 6 juin 2022 (6/6/2022) à partir de 9 du matin.

Visite de l'immeuble saisi :

La visite dudit bien peut être effectuée durant les heures administratives toute la semaine sur les lieux.

NB : Toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de vente déposé sous le numéro 5587 auprès du Greffe du Tribunal de première instance de Sfax 1 ou au Cabinet de l'Avocat poursuivant Maître Houda Ktait Elleuch, sis à 3, Rue de Patrice Lumumba, Immeuble Sfax City-4ème étage. Bureau # 25, Sfax : Maître Houda Ktait Elleuch.

2022X00537VEPA1

Vente d'un immeuble par adjudication aux enchères publiques

Etude Maître Abdallah Abdelmalek

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Med Ali Zitouni - Gafsa

Tél : 76.228.978

Matricule Fiscal : 859032/C

A) Partie poursuivante : Taoufik Ben Mahmoud Ben Med Ben Thabet, retraité, résident à cité Hached Lela, Ksar Gafsa

B) partie poursuivie : Héritiers Mohamed Ben Thabet et Mariem Nsaybiya résidents à cité Hached Lela, Ksar Gafsa

C) l'avocat poursuivant : Abdallah Abdelmalek avocat auprès de la cour de cassation rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa

D) Identification de l'Immeuble saisi : HABITAT (sujet de jugement de partage n°7201 prononçant la licitation de l'immeuble) de superficie totale de 194 m² située à cité Hached Lela Ksar Gafsa y compris 4 pièces, un hall, cuisine, bloc sanitaire + et un garage de superficie couverte de 93 m², tout équipé de L'eau potable et de l'électricité.

E) Mise à prix : le prix d'ouverture est de 93.176.000 D plus les frais de poursuite privilegés.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat par ceux qui ont consigné le tiers de la mise à prix ou par chèque certifié ou par garantie bancaire irrévocable.

F) Date et lieu de l'adjudication : Qu'il est porté à la connaissance de tout le public qu'il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques le lundi 30/5/2022 à 9h du matin et ce qui suit à l'audience de chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Gafsa au palais de justice avenue Habib Bourguiba Gafsa.

Celui qui voudra acheter peut visiter l'immeuble à tous les horaires administratifs par prise de contact avec l'avocat poursuivant Maître Abdallah Abdelmalek.

2022401088VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Avocat poursuivant : Maître Othman Chakroun

Avocat à la cour de cassation

de la Société Civile Professionnelle "AVOCATS CONSEILS UNIS"

Rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

MF : 000MA745188T

Poursuivant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, société Anonyme, Immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 0000110F, représentée par son Président Directeur Général, siège social 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Madame Monia Barhoumi demeurant à l'appartement n°C2-3, situé au 2ème étage de l'immeuble «C», faisant partie du complexe Résidentiel dénommé «Résidence La Perle du Lac»

Deuxième adresse : 6 rue Kortoba Résidence Erribat Mourouj 3 Troisième adresse : 04, rue Ibn Khaldoun, Jendouba Immeuble objet de la vente :

L'immeuble objet du TF n°185732 Tunis dénommé "NAWRES 66" dont la superficie s'élève à 156m² et les parties communes lui revenant s'élevant à 278,82/10000 parts de l'immeuble objet du TF n°138443 Tunis.

L'immeuble est situé dans la partie nord des Berges du Lac Tunis Nord.

L'immeuble consiste en un appartement compris dans l'immeuble dénommé «Perle» "لؤلؤة" 2ème étage n°C2-3 situé dans la partie Nord des berges du lac Tunis Nord composé d'un salon avec balcon, un couloir menant à droite à une cuisine, une petite chambre (séchoir), au long du couloir se trouve 3 chambres à coucher et 2 salles de bain. L'appartement est équipé de 6 placards et d'un haut standing avec toutes les commodités notamment le gaz naturel, le chauffage central, la climatisation.

La superficie couverte : 147,49 m²

La superficie couverte totale y compris les murs 172,40m².

L'immeuble est équipé d'un ascenseur et situé dans un quartier résidentiel.

Mise à prix : La mise à prix est de six cent dix-huit mille cent quatre vingt-neuf dinars 624 millimes (618.189.D624)

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance de Tunis Palais de justice de Tunis, le mardi 7 juin 2022 (7/6/2022) à 9h du matin et suivante.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif. Pour

plus amples renseignements s'adresser au greffe de Tribunal de 1ère instance de Tunis où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Othman Chakroun, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS», siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2022401116VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Fatma Belghith

Avocat

2 Bis rue El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340/T

Tel : 71 286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n°B0176041996 inscrite au registre national des entreprises sous le n°M00221 demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Walid Ben Mohamed Loukil, CIN n°04767691 demeurant au 6 rue Kasr Elhamra Mutuelle Ville Tunis domicile élu au cabinet de maître Younes Hached sis au 38 avenue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzah 8 Ariana 2037.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith sis au 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : *La totalité du titre foncier n°165690 Tunis d'une superficie de 168 m² constituant l'appartement sis au 3ème étage de l'immeuble «Balsamine» sis à rue Biton jardin du Lac la Goulette Tunis, composé d'un vaste séjour qui ouvre sur la salle à manger ; 2 chambres,suite parentale, cuisine, toilettes et salle de bain un hall à l'entrée qui ouvre sur une terrasse de 93m², les pièces, la cuisine et les salles de bain sont avec du parterre alors que l'entrée, séjour et salle à manger avec du marbre italien les toits avec faux plafond, les fenêtres en aluminium, équipé d'eau potable, d'électricité, chauffage central, représentant la parcelle n° 45 du plan de lotissement du titre foncier n°139001 Tunis ainsi que ces parts indivises égales à (10.000/614) dans le titre 139001 Tunis.

La totalité du titre foncier n°165663 Tunis d'une superficie de 15 m² soit un cellier sis au sous sol de l'immeuble «Balsamine» sis à rue Biton jardin du Lac la Goulette Tunis. L'issu au cellier soit par l'ascenseur soit par escalier. L'immeuble est moderne en bon état, son entrée est avec du marbre et contenant un espace ouvert, il se situe dans un quartier chic au Lac Tunis à proximité des administrations, des espaces commerciaux et des espaces de loisirs.

Les charges :

- Hypothèque de 620.000,000 D au profit de Amen Bank sur la totalité des deux titres.

- Saisie immobilière au profit d'Amen Bank sur la totalité des deux titres,

- Saisie immobilière au profit de la Banque de Tunis sur le titre 165690 Tunis.

Mise à prix : la mise à prix du titre foncier 165690 Tunis est fixée à huit cent quatre vingt seize mille deux cent quatre vingt dinars (896.280 D.000).

La mise à prix du titre foncier 165663 Tunis est fixée à soixante sept mille trois cent trente cinq dinars (67.335 D.000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 31/5/2022 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 1.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2022401117VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance de Siliana sous le Num 2022/25714 en date de 18 Avril 2022, Mme Ben Sassi Olfa a été nommée liquidateur sur l'héritage de Mr Boujemaa Ben Salah Mahmoud.

Tel : 22 513 137 - 26 224 860

2022T00474VEPA2

Avis au public

Suivant l'ordonnance sur requête N°81817 rendue par Monsieur le président du tribunal de première instance de Ben Arous le 28/02/2022 Maitre Anis Tayari a été nommé en tant que mandataire de justice pour l'encaissement des loyers relatifs à l'exploitation du deuxième étage et le troisième étage de l'immeuble sis au 04 avenue de la rue publique Hammam-Lif objet de titre foncier N°36715 Ben Arous dénommé "Dhekra Arzane".

Tout ayant droit peut contacter Maître Anis Tayari à son domicile sis au 16 avenue des martyrs rue Mourouj 1 Ben Arous. Numéro du téléphone : 24-916-464.

2022R01064VEPA2

Avis aux créanciers

Société «SEM SEM EXPORT»

M.F : 1027058/T

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Tunis numéro 936 du 15/03/2022 qui déclare : la mise en faillite de la société Sem Sem Export avec ces, conséquences légales. La désignation du Juge Nesrine BenHfaidh titre de juge syndic de la faillite et la nomination de maître Badreddine Aifa à titre de syndic de la faillite, ceci dit Les éventuels créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du syndic de faillite conformément à l'article 531 de loi 36 de l'année 2016 et ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bureau : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2022401083VEPA2

Avis de distribution

Mr le greffier du tribunal de 1ère instance de Tunis annonce l'ouverture des formalités de distribution du montant de 13.598.803D après consignation à la trésorerie générale le 19/10/2021 selon récépissé n° M045654, suite à la procédure de distribution ouverte au tribunal sous numéro 2049/2022 à la requête de la CNSS contre la Coopérative Centrale De Semences et Plantes Sélectionnées Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite par un avocat dont l'étude constitue le domicile élu. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2022401121VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

STAROIL

Société Anonyme au capital de 3.000.000 Dinars

Route de Sousse KM 13 2034-EZ-ZAHRA

Identifiant unique : 0001898J

Identifiant CNSS : 11184-29

Les actionnaires de la société "STAROIL" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 07/06/2022 à 11h au siège de la société à Ez-Zahra Route de Sousse Km 13, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2021.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

4/ Affectation des résultats.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Fixation des jetons de présence.

7/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2022T00477SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY

S.A. Au capital de 1 500.000 dinars

Siège social : GP1 KM 13 Boumhel El Bassatine

Identifiant Unique N : 1597377C

Identifiant CNSS : 600738-17

Les actionnaires de la société " TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY " sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 07/06/2022 à 15h00 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2021.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

4/ Affectation des résultats.

5/ Fixation des jetons de présence.

6/ Quitus aux administrateurs

7/ Renouvellement du Mandat des administrateurs.

8/ Nomination d'un Commissaire aux comptes.

9/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2022T00478SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

EXXOIL.SA

Société Anonyme au capital de 6.500.000 Dinars

Route de Sousse KM 13 2034-EZ-ZAHRA

Identifiant unique : 430009C

Identifiant CNSS : 14083487

Messieurs les actionnaires de la société "EXXOIL" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 07/06/2022 à 09h00 à Ez-Zahra Route de Sousse Km 13, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2021.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

4/ Affectation des résultats.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Fixation des jetons de présence.

7/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2022T00479SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SAYARA

Société Anonyme

Au capital de 1.500.000 dinars

Siège social : Immeuble Setcar GP1 Km 13 Ez-zahra 2034

Identifiant unique : 0011877J

Identifiant CNSS : 04530203

Les actionnaires de la société " SAYARA" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 07/06/2022 à 14h00 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2021.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

4/ Affectation des résultats.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Fixation des jetons de présence.

7/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2022T00480SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DU CENTRE

«G M C»

S.A. Au capital de 7.620.000,000 D

Siège social : 9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse

Immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0900647 V

Messieurs les actionnaires au capital social de la Société Groupement des Manutentionnaires du Centre «GMC» s.a sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la sus-dite Société, qui se tiendra le mardi 31 mai 2022 à 10h du matin au siège social de la Société Tunisienne de Transit d'Agences et de Transports «S.T.T.A.T.» sis à l'Avenue Hédi Chaker Imm. Ennour. Esc B, 1er étage, 3000 Sfax - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2021,

2- Présentation des états financiers de l'exercice 2021,

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021,

4- Approbation du rapport annuel de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2021,

5- Approbation des états financiers de l'exercice 2021,

6- Affectation des résultats de l'exercice 2021,

7- Quitus aux membres et Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général pour leur gestion relative à l'exercice 2021,

8- Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

9- Information à propos de fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le président du Conseil d'Administration et le Directeur Général,

10- Approbation de la qualification des opérations libres et leur approbation,

11- Allocation de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2021,

12- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2022R01071SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société LARIA INT S.A.

GP1 Km12 Boumhel

Matricule fiscal : 1102202G/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société LARIA INT S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 31/05/2022 à 14H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

- Quitus aux Administrateurs.

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01082SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE DE GALVANISATION ET DE TRANSFORMATION DE METAUX «SGTM» S.A

ZONE INDUSTRIELLE EL FAHES

Matricule fiscal : 737001T/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société DE GALVANISATION ET DE TRANSFORMATION DE METAUX "SGTM" S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 31/05/2022 à 15H au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

- Quitus aux Administrateurs.

- Nomination des membres du Conseil d'Administration

- Désignation du commissaire aux comptes

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01083SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE COMPAGNIE GENERALE DE BATIMENT S.A

AGAREB GOUVERNORAT DE SFAX

Matricule fiscal : 11407 F/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société COMPAGNIE GENERALE DE

BATIMENT S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 31/05/2022 à 11H au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

- Quitus aux Administrateurs.

- Désignation du commissaire aux comptes.

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01084SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE MAGHREB INDUSTRIES S.A

GP1 KM12 BOUMHEL

Matricule fiscal : 953T/A/M/0000

Messieurs les actionnaires de la société MAGHREB INDUSTRIES S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 31/05/2022 à 10H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

- Quitus aux Administrateurs.

- Nomination des membres du Conseil d'Administration

- Désignation du commissaire aux comptes.

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01085SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE «ETTAAMIR» S.A

GP1 KM 12 BOUMHEL

Matricule fiscal : 544505/T/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société DE PROMOTION IMMOBILIERE «ETTAAMIR» S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 01/06/2022 à 9H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

- Distribution de dividendes.

- Fixation de Jetons de présence.

- Quitus aux Administrateurs.

- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

- Désignation du commissaire aux comptes.

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01086SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE CEDRIA S.A

GP1 KM12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 397032H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société CEDRIA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 1/06/2022 à 10H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Nomination des membres du Conseil d'Administration

11- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01087SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A.

GP1 KM 12 BOUMHEL

Matricule fiscal : 1087275 J/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société BRIQUETERIE BIR M'CHERGA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 01/06/2022 à 10H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

- Fixation de Jetons de présence.

- Quitus aux Administrateurs.

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01088SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE CARTHAGO BETON CELLULAIRE S.A.

GP1 KM 12 BOUMHEL

Matricule fiscal : 1089748F/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société CARTHAGO BETON CELLULAIRE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 01/06/2022 à 11H 00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

- Quitus aux Administrateurs.

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01089SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE INTERNATIONAL BUSINESS POULINA "I.B.P" S.A.

GP1 KM 12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 35786 K/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société INTERNATIONAL BUSINESS POULINA "I.B.P" S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 01/06/2022 à 14H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

- Quitus aux Administrateurs.

- Nomination des membres du Conseil d'Administration

- Désignation du commissaire aux comptes

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01090SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE ESSANAOUBAR S.A.

GP1 KM 12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 311002G/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ESSANAOUBER S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 01/06/2022 à 15H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

- Quitus aux Administrateurs

- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

- Désignation du commissaire aux comptes

- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01091SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE ASTER INFORMATIQUE S.A.

10 AVENUE ABDELAZIZ THAALBI ELMANZAH 9

M Matricule fiscal : **35630P/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société ASTER INFORMATIQUE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 07/06/2022 à 09H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2021

- Fixation de Jetons de présence.

- Quitus aux Administrateurs.

- Nomination des membres du Conseil d'Administration

- Désignation du commissaire aux comptes

- Pouvoirs

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01092SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE LES ABATTOIRS DE TUNIS S.A

GP1 KM12 BOUMHEL

Matricule fiscal : 1140756B/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la société LES ABATTOIRS DE TUNIS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 31/05/2022 à 11H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation de résultat de l'exercice 2021

- Quitus aux Administrateurs

- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

- Désignation du commissaire aux comptes

- Pouvoirs

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01093SANB3

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES «STA»

SA faisant appel public à l'épargne

Au capital de 20 000 000 Dinars

Zl Borj Ghorbel Ben Arous

IU : 1352869M

Messieurs les actionnaires de SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES «STA» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 02 juin 2022 à partir de 11 H au siège de l'institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) sis à la rue du Lac Turkana les Berges du Lac Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2021,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021,

- Affectation des résultats de l'exercice2021,

- Quitus aux administrateurs,

- Fixation des jetons de présence,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Désignation de deux membres indépendants au conseil d'administration de la société,

- Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires comme membre du conseil d'administration,

- Questions diverses.

2022X00535SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AIR PRESTIGE

S.A au capital de 250.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 765681 N/A/M/000

CNSS : 45183654-0

Messieurs les actionnaires de la société air prestige sont priés de bien vouloir assister à la réunion de

l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 10 juin 2022 à 10h du matin au 8 rue 8601 Z.I Charguia 1- 1080 Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif aux exercices 2016-2017-2018.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les exercices 2016-2017-2018.

- Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2016-2017-2018.

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2022401085SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AIR PRESTIGE

S.A au capital de 250.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 765681 N/A/M/000

CNSS : 45183654-0

Messieurs les actionnaires de la société air prestige sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 27 juin 2022 à 10h du matin au 8 rue 8601 Z.I Charguia 1 - 1080 Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2019

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses.

2022401086SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE TOURISME SERVICES ET ANIMATION

«HOTEL EL FELL»

S.A en règlement judiciaire

Au capital social de 6.000.000 D

Siège social : Route Touristique El M'rezka 8050 Hammamet

Immatriculé à l'RNE IU : 022765L

L'administrateur judiciaire Aifa Badreddine convoque les actionnaires de la Société Tourisme Services et Animation «Hôtel EL FELL» à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le vendredi 10 Juin 2022 à 10 h au bureau de l'administrateur judiciaire sis à la rue 8300 immeuble oxer 2 - 3 étage Bur B3.5 Montplaisir à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du délai et procédure de la convocation de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture du rapport du conseil d'administration de la gestion de l'exercice 2019 ;

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes ;

4. Approbation des états financiers ;

5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes

6. Approbation des opérations conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés commercial et l'article 475 du dit code

7. Quitus des membres du conseil d'administration

8. Quitus du mandataire de la justice

9. Affectation des résultats ;

10. Prime de présence

11. Nomination des membres de conseil d'administration pour les années 2020, 2021 et 2022

12. Nomination de commissaire aux comptes pour les années 2020, 2021 et 2022

13. Projet des délibérations soumises pour approbation à l'assemblée Générale Ordinaire.

Conformément à l'article 280 du code des sociétés les documents comptables et nécessaires sont à la disposition des actionnaires au siège de la société hôtel el Fell route touristique el M'rezka 8050 Hammamet à partir du 25/5/2022.

2022401109SANB3

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire

Société «Tunisie Ouate» S.A

Au capital de 22.000.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Enfidha

I.U : 019987Z

Le Conseil d'Administration de la société «Tunisie Ouate» S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 3 juin 2022 à 9H au siège de la société sis à la Zone Industrielle Enfidha, et ce pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport de gestion relatif pour l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes

3. Approbation, le cas échéant, des états financiers et consolides pour l'exercice 2021

4. Affectation du résultat pour l'exercice 2021.

5. Approbation des conventions règlementées conformément aux dispositions de l'article 200 et l'article 475 du C.S.C et autres opérations connexes.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

7. Désignation des commissaires aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

8. Questions diverses.

9. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2022401112SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Internationale de Production de Papiers "SIPP"

SA au capital de 2.920.000 DT

Siège social : zone industrielle Enfidha

IU : 0496651H

Le Conseil d'Administration de La «SIPP» S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le

vendredi 3 Juin 2022 à 10H au siège de la société sis à la Zone Industrielle Enfidha, et ce pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport de gestion relatif pour l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes

3. Approbation, le cas échéant, des états financiers pour l'exercice 2021

4. Affectation du résultat pour l'exercice 2021.

5. Approbation des conventions règlementées conformément aux dispositions de l'article 200 et l'article 475 du C.S.C et autres opérations connexes.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

7. Désignation des commissaires aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

8. Questions diverses.

9. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2022401113SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société FERZ SA

Capital social 450.000 DT

Siège social : zone industrielle El Mghira Tunis

IU : 1068423W

Le Conseil d'Administration de La société «FERZ» S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 3 Juin 2022 à 11H au siège de la société sis à la Zone Industrielle El Mghira Tunis, et ce pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport de gestion relatif pour l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes

3. Approbation, le cas échéant, des états financiers pour l'exercice 2021

4. Affectation du résultat pour l'exercice 2021.

5. Approbation des conventions règlementées conformément aux dispositions de l'article 200 et l'article 475 du C.S.C et autres opérations connexes.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

7. Questions diverses.

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2022401114SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Papiers Collectivités «PACO»

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 19 Rue d'Allemagne, Tunis

MF : 723520Q/A/M

Le Conseil d'Administration de la société Papiers Collectivités «PACO» S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 3 Juin 2022 à 12H au siège de la société pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport de gestion relatif pour l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes

3. Approbation, le cas échéant, des états financiers pour l'exercice 2021

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

5. Approbation des conventions règlementées conformément aux dispositions de l'article 200 et l'article 475 du C.S.C et autres opérations connexes.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

7. Questions diverses.

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2022401115SANB3

Nom de la société : BRIDGES SA

Capital : 700.000 DINARS

Adresse : App B3-2, résidence Ennozha, Avenue du Japon Montplaisir - Tunis.

Matricule fiscal : 1698171A/M/A/000

Le conseil d'administration décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le 27 Mai 2022 à 10h au siège social de la société BRIDGES, Identifiant unique : 1698171A, sis à l'App B3-2, résidence Ennozha, Avenue du Japon Montplaisir Tunis, et décide de fixer son ordre du jour comme suit :

- Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Approbation des conventions réglementées.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Fixation des jetons de présence pour les administrateurs ;

- Pouvoirs pour formalités.

2022401119SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière des Mutuelles

Société anonyme

Au capital de 400.000 DT

Siège social : 120, rue Radhia Hadded (ex rue de Yougoslavie) Tunis

R.C : B1125731997

M.F : 6217/S/P/M/000

Les actionnaires de la Société Immobilière des Mutuelles "SIM" sont

convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 16 juin 2022 à 9 Heures au siège social de la CTAMA sis au 100, Avenue de la Liberté, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre da jour suivant :

1. Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2021 et présentation des Etats Financiers dudit exercice.

2. Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3. Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4. Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'exercice 2021.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

7- Formalité Juridiques.

2022401089SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Foncière de Tunisie

Société anonyme

Au capital de 150.000 DT

Siège social : 120, rue Radhia Hadded (ex rue de Yougoslavie) Tunis

R.C : B1123371997

M.F : 6218T/P/M/000

Les actionnaires de la Société Foncière de Tunisie "SFT" sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 16 Juin 2022 à 10 Heures au siège social de la CTAMA sis au 100, Avenue de la Liberté, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'activité du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2021 et présentation des Etats Financiers dudit exercice.

2- Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

3- Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4- Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'exercice 2021.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

7- Formalité juridiques.

2022401090SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mme Hasna Ben Salem Mghaieth, titulaire de la CIN n°02921375, déclare la perte de son acte de propriété n°15//14156 en date du 3/01/2011 objet du titre foncier n°66741 Monastir sis à délégation Ksar Hellal Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée sous n°568 le 28/4/2022 par le poste de police de Sousse Sud.

2022S00514DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Mohamed Ali Ben Kamel Grijem déclare par la présente la perte du titre de propriété n°03/32201 sujet du titre foncier n°129447 Sousse objet d'un certificat de perte délivré par le Chef du Centre de la garde nationale d'Akouda le 25/4/2022.

2022S00518DIVD2

Avis

Madame Najiba Bent Monji Kacem avise être propriétaire d'un lot d'une superficie de 557 m² à la route de Tunis km 9 Sfax et que son titre de propriété étant perdu elle veut extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00525DIVD2

Avis

Les Héritiers du feu Hsan Ben Bechir Moalla avisent que leur antécédent était propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 9600m² à la route de Khaddelet km 16 Sfax.

Que le titre de propriété étant perdu, ils veulent en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ahmed Maaloul et Ridha Koubaa.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00526DIVD2

Avis

Mr. Abdallah Ben Ali Cheyah annonce que son titre de propriété concernant une parcelle de terre qui contient une maison d'une superficie environ 600 m² située à Joeber Kerkennah Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00533DIVD2

Avis

Mr. Lakhdhar Ben Mohamed Rmili annonce que son titre de propriété concernant une parcelle de terre d'une superficie de 126 pieds d'oliviers située à « Mouasset » a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00534DIVD2

Perte du titre de propriété

Perte de titre de propriété n°5041 de 29/11/2007 titre foncier 144379 Tunis situé à Mnihla, pour son défunt propriétaire Olfa Ben Ahmed Ben Mohamed Ben Othmen, couvrant 134 m², parts indivises 56,5/247, une annonce a été publiée au journal «La Presse» le 27/4/2022 à la demande des héritiers pour extraire une copie conforme au titre perdu.

2022401100DIVD2

Perte de titre de propriété

Perte de titre de propriété n° 03/47071 du 14 octobre 2013 titre foncier 18662 Mahdia, appelée FATOUMA située à rue RAWDA Mahdia, superficie 440 mètres carrés et ce qui en découle dans les parties communes pour son propriétaire Société LA CHEBBA DE DISTRIBUTION DE GAZ immatriculée au registre de commerce ouvert auprès du tribunal de première instance de Mahdia sous le N° B 1652142004 représentée par son gérant ALI MEKACHER. Une attestation de perte a été délivrée le 28 avril 2022.

2022401122DIVD2